

Thèmes > Le logement > Habiter dans son logement >  
La recherche d'un logement > Les logements privés

## Les logements privés

Dernière mise à jour 12/01/2026

Il n'existe pas de dispositif particulier favorisant l'accès des personnes en situation de handicap au logement privé. Si vous souhaitez louer ou acheter un bien pour vous loger, vous pouvez donc suivre les filières de recherche immobilière utilisées par tout un chacun.

De la même manière, il n'existe pas encore de règles imposant des normes d'accessibilité aux logements privés. Dans vos recherches, il vous faudra donc être attentif à la présence ou non d'aménagements répondant à vos besoins.

### Le règlement régional d'urbanisme (RRU)

La Région bruxelloise a néanmoins adopté en 2006 le **Règlement régional d'urbanisme (RRU)**, dont une partie concerne « **l'accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite** ». Le texte s'applique aux bâtiments publics, mais aussi aux bâtiments privés à usage public (restaurants, écoles, hôpitaux, lieux de cultes, bureaux...).

Quant aux bâtiments de logements, ils sont visés s'il s'agit d'immeubles à logements multiples équipés d'ascenseurs, et seulement jusqu'à la porte d'entrée des logements. Autrement dit, le règlement d'urbanisme ne fixe aucune norme pour l'intérieur des logements.

Pour les bâtiments auxquels il s'applique, le Règlement régional d'urbanisme (RRU) impose des normes en matière de signalisation, de voies et rampes d'accès, de dimensions des couloirs et des portes extérieures et intérieures, de parkings,

d'escaliers et d'ascenseurs.

## Ressources

- Le Règlement régional d'urbanisme (RRU)  
(<https://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/les-reglements-durbanisme/le-reglement-regional-durbanisme-rru>)  
urban.brussels

## Les agences immobilières sociales (AIS)

Les agences immobilières sociales (AIS) ont pour mission de **faciliter l'accès au logement en location pour des personnes fragilisées**. Les logements appartiennent pour la plupart à des propriétaires privés, et l'agence immobilière sociale (AIS) s'occupe de la gestion de ces logements et de leur mise en location à des prix abordables. Pour remplir cette mission sociale, les agences immobilières sociales (AIS) sont agréées et soutenues financièrement par la Région bruxelloise.

Il existe 23 agences immobilières sociales (AIS) en Région bruxelloise. Si vous souhaitez louer un bien via une agence immobilière sociale (AIS), vous pouvez généralement vous inscrire directement comme candidat locataire auprès de cette agence. Il faut cependant entrer dans les conditions d'admission du logement social, à savoir :

- Les revenus de votre ménage ne peuvent être supérieurs aux revenus d'admission du logement social (<https://slrb-bghm.brussels/fr/devenir-locataire/conditions-dadmission#condition2>) ;
- Aucun membre de votre ménage ne peut être propriétaire d'un bien immobilier (pour le logement ou pour un usage professionnel) en Belgique ou à l'étranger.

Cependant, dans certaines agences immobilières sociales (AIS), vous ne pourrez pas vous inscrire directement : en effet, leurs logements sont réservés à des publics spécifiques, et les locataires sont inscrits par l'intermédiaire de services spécialisés actifs auprès de ces publics spécifiques.

Des services d'accompagnement (le **Bataclan**, l'**Escale**, **Info-Sourds de Bruxelles**, la **Maison des Pilifs**, le **projet Riga-Solidaire**, **Transition ASBL**) ou **les services d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ)** ont ainsi conclu des conventions avec des agences immobilières sociales (AIS) qui leur permettent de mettre en location les logements de l'agence immobilière sociale (AIS) directement pour leurs bénéficiaires.

## Ressources

- Qu'est-ce qu'une agence immobilière sociale ? (<https://www.fedais.be/qu-est-ce-qu-une-ais>)  
FEDAIS
- La liste des agences immobilières sociales (AIS) en Région bruxelloise (<https://www.fedais.be/contacter-une-ais-candidatlocataire>)  
FEDAIS

## Adresses utiles

### **FÉDÉRATION DES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES DE LA RÉGION BRUXELLOISE**

1050 BRUXELLES

FÉDÉRATION DES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES DE LA RÉGION  
BRUXELLOISE

Avenue Louise 200

1050 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.fedais.be>)

02/412.72.44

[contact@fedais.be](mailto:contact@fedais.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/13216>)

## **BATACLAN**

1030 SCHAERBEEK

BATACLAN

Rue du Pavillon 7-9

1030 SCHAERBEEK

Belgique

Site internet (<http://www.bataclan.be>)

02/646.30.13

[info@bataclan.be](mailto:info@bataclan.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/7120>)

## **L'ESCALE**

1030 SCHAERBEEK

L'ESCALE

Rue Jacques Jansen 17

1030 SCHAERBEEK

Belgique

Site internet (<http://www.escaleasbl.be>)

02/218.79.01

0494/71.34.37

[direction@escaleasbl.be](mailto:direction@escaleasbl.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/7702>)

## **INFO-SOURDS DE BRUXELLES**

1190 FOREST

## INFO-SOURDS DE BRUXELLES

Avenue Brugmann 76

1190 FOREST

Belgique

Site internet (<http://www.infosourds.be>)

02/644.68.90 (direction)

02/644.68.84 (SISB)

0498/43.43.34 (SISB)

02/644.68.87 (SA)

0491/37.71.10 (SA)

0476/45.05.28 (SA)

0470/76.33.14 (SA)

02/644.68.90 (SARE)

0472/42.23.80 (SARE)

0486/29.67.05 (SARE)

[direction@infosourds.be](mailto:direction@infosourds.be)

[sisb@infosourds.be](mailto:sisb@infosourds.be)

[sa@infosourds.be](mailto:sa@infosourds.be)

[sare@infosourds.be](mailto:sare@infosourds.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/2845>)

## **LA MAISON DES PILIFS**

1120 BRUXELLES

LA MAISON DES PILIFS

Place Peter Benoit 3

1120 BRUXELLES

Belgique

02/268.62.23

[maison@maisondespilifs.be](mailto:maison@maisondespilifs.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/10947>)

## **RIGA SOLIDAIRE ET INCLUSIF**

1030 SCHAERBEEK

RIGA SOLIDAIRE ET INCLUSIF

Square François Riga 30

1030 SCHAERBEEK

Belgique

Site internet (<https://rigahabitatinclusif.be>)

0498/92.08.22

[info@riga-asbl.be](mailto:info@riga-asbl.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/19133>)

## **TRANSITION**

1190 FOREST

TRANSITION

Chaussée d'Alsemberg 303

1190 FOREST

Belgique

Site internet (<http://www.transitionasbl.be>)

02/346.08.00

[transition@transitionasbl.be](mailto:transition@transitionasbl.be)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/7141>)

Dernière mise à jour 12/01/2026